

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU LUNDI 5 SEPTEMBRE 2016 - 19 h 00**

Le CINQ SEPTEMBRE deux mil seize, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 29 août 2016, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 14

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, Mme BRUN Catherine M. OLLIER-FAURE Frédéric, Mme BROC Stéphanie, M. RIFFARD Jean-Pierre, M. SOTON Emmanuel, M. TRAVERSIER Richard, Mme Gwenaëlle BONGARD, Mme CLUZE Annie, Mme DAUSSY Florence.

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Monique RUBICHON.

Approbation du PV de la dernière réunion :

Il est demandé de rectifier deux éléments sur le P.V de la précédente réunion (25/07/2016).

- 1- Mme Stéphanie BROC apparait dans les absents et dans les présents. Mme Stéphanie Broc étant absente, la liste de présence apparaissant sur les délibérations sera donc rectifiée.
- 2- Délibération N° 07-2016.10. Accord cadre de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour les travaux d'eau potable et d'assainissement. Dernière ligne il faut lire : « - autorise monsieur le Maire à signer ledit accord cadre » et non « autorise Monsieur le Président à signer ledit accord cadre ». Sera rectifié au PV.

SEANCE n° 087.2016 - DELIBERATION N° 01 – DELIBERATION N° 01 – SEDI- Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité. Enfouissement BT secteur de la Baudière. Adoption du plan de financement.

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de programmer des travaux d'enfouissement Basse Tension chemin de la Baudière. Il détaille le plan de financement qui lui a été transmis par le SEDI après étude :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimé à : 146 794.00 €

Montant total des financements externes : 133 542.00 €

La contribution prévisionnelle de la commune aux investissements pour cette opération s'élève à : 13 252.00 €

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante au SEDI

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé :

- **Prend acte** du projet de travaux et du plan de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel 146 794.00 €

Financements externes 133 542.00 €

Participation prévisionnelle 13 252.00 €

(contribution aux investissements)

- **Prend acte** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de :

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde 13 252.00 €

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 08.2016 - DELIBERATION N° 02 – Travaux du Cutil. Avenant N° 3 au Marché maîtrise d'œuvre.

M le Maire rappelle les avenants N° 1 et 2 signés avec le cabinet EPODE (Maître d'œuvre sur les travaux d'aménagement de l'Eco Quartier l'Orée des Vignes). L'avenant N° 2 portait sur la modification de la répartition des honoraires entre co-traitants sur la phase 4 et la mise en place d'une ½ journée de permanence mensuelle en mairie assurée par M Ritz, paysagiste conseil.

Il explique qu'au vu du nombre de lots restants en juillet 2016 (21 lots sur les phases 0 et 1) sur lesquels un avis doit être donné, il serait nécessaire en accord avec la commune de poursuivre la mise en place d'une ½ journée de permanence mensuelle en mairie, assurée par le cabinet RITZ. La permanence est fixée à 450.00 € HT, avec un nombre de vacations supplémentaires de 10.

L'avenant n° 3 s'élèverait donc à 10 vacations x 450.00 € = 4 500.00 € HT x 20 % TVA = 5 400.00 € TTC.

Le conseil municipal après pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré - **DONNE son accord pour la passation d'un avenant N° 3 avec le cabinet EPODE selon les modalités financières suivantes :**

Marché

Eléments de mission	Montant en € HT	Montant marché Epode HT	Montant marché Atelier Ritz HT
Rédaction des documents de prescriptions	6 300.00 €	3 000.00 €	3 300.00 €
Assistance pour le suivi des projets immobiliers	9 000.00 €	4 500.00 €	4 500.00 €
TOTAL HT	15 300.00 €	7 500.00 €	7 800.00 €

AVENANT n°2

Eléments de mission	Montant en € HT	Montant marché Epode HT	Montant marché Atelier Ritz HT
Rédaction des documents de prescriptions	6 300.00 €	3 000.00 €	3 300.00 €
Assistance pour le suivi des projets immobiliers	9 000.00 €	2 250.00 €	6 750.00 €
TOTAL HT	15 300.00 €	5 250.00 €	10 050.00 €

AVENANT n°3

Eléments de mission	Montant en € HT	Montant marché Epode HT	Montant marché Atelier Ritz HT
rédaction des documents de prescriptions	6 300.00 €	3 000.00 €	3 300.00 €
Assistance pour le suivi des projets immobiliers	13 500.00 €	2 250.00 €	11 250.00 €
TOTAL HT	19 800.00 €	5 250.00 €	14 550.00 €

- **AUTORISE** M. le maire à signer l'avenant n° 3 correspondant ainsi que tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

- **PRECISE** que toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 08.2016 - DELIBERATION N° 03 – Décision modificative N° 1 au budget LASM pour 2016.

Monsieur le maire propose la DM N° 1 /2016 sur le budget annexe du LASM ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement		401,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		401,00 €
D 1641 : Emprunts en euros		401,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		401,00 €
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	401,00 €	
TOTAL D 66 : Charges financières	401,00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		401,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		401,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré donne son accord pour les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 08.2016 - DELIBERATION N° 04– Décision modificative N° 1 au budget principal pour 2016.

Monsieur le maire propose la DM N° 1 /2016 sur le budget principal ci-dessous :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services		2 110,00 €
D 6184 : Versements à des organ.form.		2 000,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 110,00 €
D 6218 : Autre personnel extérieur		8 380,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		8 380,00 €
D 1641 : Emprunts en euros		60,00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		60,00 €
D 2313-P31 : Rehabilitation maison Berne	60,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	60,00 €	
D 6535 : Formation élus	2 000,00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		2 220,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	2 000,00 €	2 220,00 €
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel		12 710,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges		12 710,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré donne son accord pour les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 08.2016 - DELIBERATION N° 05 – Décision modificative N° 1 au budget annexe de l'eau pour 2016.

Monsieur le maire propose la DM N° 1 /2016 sur le budget annexe de l'eau ci-dessous :

Désignation crédits	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur ouverts
D 203-ONI : OPERATIONS NON IDENTIFIEES	10 300,00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	10 300,00 €	
D 23151-P14 : CONDUITE AEP ROMEYERE	5 640,00 €	
D 23151-P15 : CONDUIT AEP FOURNE RESERV ROUTE		413 600,00 €
D 23152-P17 : DEUX POMPES ASSAINISS LA BAUDIER		10 300,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	5 640,00 €	423 900,00 €
D 6712 : Pénalités, amendes fiscales et..		2 230,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 230,00 €
R 1313-P14 : CONDUITE AEP ROMEYERE		4 230,00 €
R 1313-P15 : CONDUIT AEP FOURNE RESERV ROUTE		66 000,00 €
R 1313-P16 : SYSTEME STAB LES REGUINELLES		1 875,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		72 105,00 €
R 1641 : Emprunts en euro		335 855,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées		335 855,00 €
R 7068 : Autres prestations de services		2 230,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		2 230,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré donne son accord pour les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 08.2015 - DELIBERATION N° 06 – Subvention complémentaire pour l'année 2016 à l'association de la cantine.

Monsieur le maire explique que le montant de la subvention allouée à l'association de la cantine scolaire par délibération en date du 2 mai 2016 s'élevait à 7 500.00 €.

Monsieur le maire explique que tous les paramètres n'ayant pas été pris en compte, il convient d'accorder à cette association une subvention complémentaire de 2 220.00 €.

Le conseil municipal après avoir entendu M le Maire et après en avoir délibéré décide de donner un avis favorable pour l'octroi d'une subvention complémentaire à l'association de la cantine pour un montant de 2 220.00 €. Cette dépense sera à inscrire au compte 6574.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 08.2016 - DELIBERATION N° 07 – Extension du cimetière de la Baudière.

Monsieur le maire explique que le cimetière de la Baudière doit être étendu pour satisfaire à la demande des usagers. Il explique que la municipalité a entamé une démarche auprès des propriétaires des terrains riverains potentiels. Une partie du terrain de Mme Danielle SEYVE née VALLON serait adaptée pour cette extension.

Monsieur le maire explique que cette personne a donné un avis favorable à la demande de la commune par courrier. Les conditions de la transaction sont les suivantes :

- Superficie approximative nécessaire 1 000 m². Parcelle cadastrée : section ZD N° 20. La commune devra programmer l'intervention d'un géomètre expert pour le bornage de la parcelle concernée afin de déterminer la surface exacte nécessaire au projet en accord avec la propriétaire.
- Tarif du m² : 3.50 €.

Le conseil municipal après avoir entendu M le Maire et après en avoir délibéré :

- Donne un avis favorable aux travaux d'extension du cimetière de la Baudière.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il fasse procéder au bornage du terrain nécessaire au projet par un géomètre expert.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat de cette parcelle à 3.50 € le m² après le bornage du terrain.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et notamment à déposer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

SEANCE n° 08-2016 -DELIBERATION N° 08 – Convention pour l'utilisation du pont bascule. Avenant à la convention.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 07 mars 2016 le conseil municipal avait donné son accord pour la signature d'une convention pour l'utilisation du pont bascule par des particuliers. Il explique que ce dossier doit faire l'objet d'un réexamen. En effet, la société en charge du contrôle et de l'entretien de ce matériel, mandatée par la commune, a effectué récemment une visite périodique (après la signature de la convention initiale).

Le rapport de visite précise que la bascule n'est plus aux normes en vigueur en termes de métrologie et que par conséquent les pesées effectuées ne peuvent pas être utilisées à des fins commerciales.

Monsieur le maire explique que les réparations sur ce type d'équipement seraient beaucoup trop onéreuses pour la commune.

Au vu de ces nouveaux éléments, il propose que l'utilisation de cette bascule soit toujours autorisée aux personnes concernées par la convention initiale mais que l'article portant sur la contrepartie financière soit annulé par le biais d'un avenant. Il sera par ailleurs fait mention dans un nouvel article que l'utilisation de ce matériel ne peut pas être prise en compte à des fins commerciales et qu'elle sera sous l'entière responsabilité des usagers autorisés.

Il redonne la liste des personnes intéressées pour l'utilisation du pont bascule :

M. NALLET Jean- Philippe exploitant de l'EARL NALLET

M. ROCHETTE Christophe exploitant de l'EARL de l'Olivier

M. VEYRET Gérard propriétaire de L'Herboristerie de la Chartreuse

M. DAVID Gilles agriculteur, agriculteur,

M. LANTHEAUME Sylvain, agriculteur,

M. MONIER Guillaume, agriculteur,

Il demande au Conseil Municipal, de bien vouloir statuer sur ce dossier.

Ce dernier après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention de mise à disposition du pont bascule avec les demandeurs précités en tenant compte des éléments précités, à savoir :
 - 1 - aucune contrepartie financière ne sera réclamée aux usagers du point bascule.
 - 2 - il sera fait mention sur l'avenant que les pesées effectuées sur le pont bascule ne pourront pas être utilisées à des fins commerciales
 - 3 - que l'utilisation du pont bascule se fera sous l'entière responsabilité des usagers nommés dans la convention et son avenant.
- DIT que les autres articles de la convention restent inchangés.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 voix.

Questions diverses :

a/ Surface boisée de la commune de Saint-Lattier. En début de réunion du conseil municipal et sur leur demande, M. Philiipe Rivoire (associé du GFA de la Commanderie sur St Lattier/propriétaire de bois) et M. René Sabatier (CRPF Rhône Alpes – Centre Régional de la Propriété Forestière) expose aux conseillers les projets d'aménagement de la communauté d'agglomération ROVALGGLO. M Jean-Louis Marcol est présent en tant que délégué communal auprès de la Charte Forestière des Chambarans. A l'occasion de ce projet, ROVALGGLO propose de mettre en place une procédure d'Echange et Cession amiable des Immeubles Ruraux (procédure ECIR). Le territoire de cet ECIR comprendrait toutes les communes du bassin versant de la Joyeuse et celui des communes limitrophes dont St Lattier. M Rivoire demande si, avec l'aide du CRPF, dans cette procédure ECIR les échanges de parcelles sylvicoles (en plus des échanges de parcelles agricoles) pourraient être envisagés afin de valoriser la forêt locale. Un constat est fait sur le secteur de la Baudière : Mauvais état de la forêt. De plus 50 à 100 ha de bois sont abandonnés sur la commune de Saint Lattier. Le conseil municipal prend acte de ces éléments et se donne le temps de la réflexion. Le secrétariat aura en charge de se mettre en contact avec le chargé de mission de la Charte Forestière Territoire des Chambarans (programme en cours par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin) afin de vérifier que ces deux programmes sont bien complémentaires et non superposables.

b/ Projet de P.L.U.I (Plan local d'Urbanisme Intercommunal). Il est rappelé aux conseillers présents qu'un questionnaire a été transmis à chaque élu de tous les conseils municipaux (en vue de la prochaine fusion des trois intercommunalités). Ce questionnaire est attendu complété via l'adresse internet : jfi.ccbi@gmail.com avant le **23 septembre 2016**.

c/ Ancienne salle informatique de la Baudière. Monsieur le Maire explique, qu'avec les nouveaux travaux effectués en mairie et pratiquement terminés, la salle des Tilleuls devient trop exigüe pour

accueillir les différentes réunions des associations. Il informe les conseillers que l'ancienne salle informatique à l'école de la Baudière va désormais pouvoir accueillir ces différentes réunions. Elle sera dédiée à la vie associative. A ces fins, il informe que des petits travaux d'aménagement ont été programmés. A ce sujet, la salle de la cure située au Village pourrait, peut-être, être également utilisée pour des réunions ou pour les TAP. Il est convenu qu'un contact doit être pris avec les personnes de l'équipe paroissiale : Mme Bernadette Effantin et Mme Régine Pamelard.

d/ Travaux de voirie 2016. Ces derniers vont démarrer très prochainement.

e/ Départ à la retraite de Pierre Chabert. La municipalité souhaite organiser un petit « pot » amical pour le départ à la retraite de Pierre Chabert. Celui-ci est donc prévu le jeudi 15 septembre 2016 à 17 heures en mairie. Le personnel enseignant, le personnel de la mairie, de la cantine, les anciens agents communaux, les élus sont cordialement invités à y participer.

f/ Prêt de chaises et de tables. Il est rappelé qu'une caution pour le prêt de matériel communal aux particuliers ainsi qu'un montant pour le remplacement ont été validés par le conseil municipal. Les imprimés de prêts de matériel devront donc faire apparaître ces montants (à l'attention de l'accueil).

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 3 octobre 2016 à 19 heures.
L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 40.